

« femmes qui y ont ci-devant nettoyé, sans qu'il leur soit
 « permis d'aller ailleurs, et après les dictes vendanges
 « faictes les pourra le dict Cionacci licencier. »

Il résulte de cette seconde pièce que Clarissimo Cionacci a été propriétaire de la Grande-Claire dans la dernière moitié du xvi^e siècle.

Si l'on veut savoir quelle était la position sociale de cet habitant de Lyon, dont le nom indique une origine italienne, un troisième document permettra de résoudre la question (1) :

« 27 juillet 1581.—Est comparu le sieur Anthoine Mei,
 « rentier, qui nous a dict que, ayant le sieur Cionacci
 « entendu par quelques uns, que les sieurs Boulanger et
 « Chapellier, marchans de Paris, estoient arrivez en
 « ceste ville (de Lyon) pour y faire emplaicte de quelques
 « draps d'or, d'argent et de soie, le dit Cionacci feict ap-
 « peler le dit Mei, auquel Cionacci le dict Mei alla parler
 « pour savoir ce qu'il vouloit : que lui fut dict par le dict
 « Cionacci qu'il désiroit qu'il luy feut vendeu aux dictz
 « Boulanger et Chapellier quelques pièces de draps d'or,
 « d'argent et de soie, qu'il avoit en sa maison. A quoi
 « fut répondu par le dit Mei qu'il ne l'osoit faire pour
 « crainte de justice, attendu que le dict Cionacci est sus-
 « pect de contagion, et pour ce enfermé en sa maison, à
 « quoi luy fut répondu par le dit Cionacci qu'il le garde-
 « roit bien de justice, attendu qu'il n'y avoit aucun dan-
 « ger. Sur laquelle assurance, il s'en alla parler aux ditz
 « Boulanger et Chapellier, et leur fit entendre ce que luy
 « avoit dict le dict Cionacci, les quelz se contentèrent.
 « Après tout ce que dessus, le 17 du présent mois, sur
 « les neuf heures du soir, le dict Mei print un gagne-dé-

(1) Il faut se rappeler que la peste a sévi à Lyon en 1580 et 1581.